

Conditions générales de location



Concernant la location de:

- Chambre Cléo
- Chambre des Fleurs
- Gîte Forêt des Colettes

les conditions et les règles de location et de paiement suivants sont en vigueur. Si vous avez des questions sur les conditions de Maison Balady, remplissez le formulaire de contact s'il vous plaît. Vous pouvez nous contacter aussi par e-mail ou bien par téléphone.

Conditions

1. Réservation

Vous pouvez nous envoyer un bulletin de demande par le formulaire de contact sur le Web site, e-mail, Facebook ou bien le contact par téléphone est aussi possible. Le propriétaire va vous contacter dans 24 heures, pour parler la disponibilité des logements et votre préférence. Quand nous sommes d'accord sur la réservation vous recevrez une confirmation par e-mail. Après la confirmation, nous vous demandons de payer un acompte de 50% du total dans 15 jours. Quand nous avons reçu l'acompte, la réservation est définitive, à moins que nous ayons convenu autrement. Au point 7 plus d'information concernant le paiement.

2. Propriétaire

Les propriétaires sont Marco en Marjolein Verseput, 7 Impasse de Balady, 03330 Bellenaves, France. Téléphone: 0033-658214664 e-mail: marjolaine@maisonbalady.fr

3. Période de location

On peut louer la Chambre Cleo et la chambre des Fleurs pour une ou plusieurs nuits. C'est possible de faire des réservations pour le gîte Forêt des Colettes par jour ou par semaine. Pendant la haute saison, c'est-à-dire pendant les vacances scolaires, on peut louer le gîte pour une semaine ou plus. La période de location commence le premier jour de location à 16h00 et se termine le dernier jour de location à 10h00 du matin. On y peut dévier si le propriétaire et le locataire sont tombés d'accord d'autres moments pour le début ou / et la fin de la période de location.

4. Prix haute et basse saison

Pour les chambres nous ne faisons pas de différences pour les prix de la haute et basse saison. Pour le gîte, un loyer plus élevé s'applique aux mois de juillet et août. En concerne les prix, nous vous renvoyons au web site, les prix indiqués sont valables pour 2021.

5. Force majeure

Quand, au cas de force majeure le logement loué est devenu inhabitable ou difficile à occuper avant ou pendant la période de location, le propriétaire va rembourser une partie proportionnelle du loyer payé. Le propriétaire interviendra également dans la recherche d'une résidence alternative, si nécessaire. Pourtant le propriétaire n'est pas responsable pour d'autres dégâts quelle qu'en soit la nature, résultant d'une force majeure. Les conditions comprennent celles qui pourraient affecter la qualité du séjour dans le gîte, tels que les incendies, les inondations, les précipitations anormales, les tempêtes, les nuisances olfactives, l'eau et l'électricité et d'autres influences externes.

6. Frais inclus

Les coûts d'utilisation de l'eau, du gaz et de l'électricité sont inclus dans le loyer, la taxe de séjour est exclusive et doit être réglée sur place. Un panier avec du bois pour allumer du feu est inclus dans le gîte. On vous demande un supplément de 5 € pour un panier supplémentaire. Les frais de nettoyage sont inclus dans le prix. Il faut que les locataires quittent leurs chambres propres, au jugement du propriétaire.

a) Paiement du loyer

Le paiement du loyer s'effectuera en deux versements, à l'exception de la situation décrite au 7.c de ces

conditions.

a) Le premier versement correspond à 50% du montant total, comme convenu lors de la réservation. Cela doit être transféré au numéro IBAN dans les 15 jours:

FR76 1680 7003 4636 3712 3821 161 au nom de MME JOHANNA VERSEPUT-KORT, Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes in Saint Pourçain, code BIC: CCBPFRPPGRE

b) Le deuxième versement (les 50% restants du loyer) doit être payé deux semaines avant l'arrivée sur le mode de paiement mentionné au point 7a, sauf convention contraire.

c) Si le contrat a été conclu moins de 4 semaines avant le début de la période de location convenue, le montant doit être payé immédiatement, sauf convention contraire.

d) Lors de la location du gîte Forêt des Colettes, il faut payer une caution de 100 € en espèces à l'arrivée. La destination de la caution est pour compenser les dégâts causés par le locataire et sera remboursé en espèces à la fin de la période de location.

7. Taxe de séjour

Les frais de taxe de séjour sont pour Chambre Cléo et des Fleurs, 0,40 € par personne par nuit. Pour le gîte Forêt des Colettes, le tarif est de 0,60 € par personne et par nuit. La taxe de séjour est payée en espèces au départ.

8. Assurance voyage et annulation

C'est important que le locataire fera une assurance voyage et / ou annulation. La restitution des frais pourra ensuite être soumise à l'assurance. Il faut annuler par téléphone ou par e-mail. En cas d'annulation, les frais suivants sont dus:

- En cas d'annulation jusqu'à 2 semaines avant le jour d'arrivée: 50% du loyer.

- En cas d'annulation dans les 2 semaines avant l'arrivée: 100% du loyer.

Quand nous trouvons un nouveau locataire pour cette période de location (ou une partie) le montant total sera remboursé proportionnellement.

9. Dégâts

Il faut que le locataire signale des dégâts éventuels dans, autour ou bien en relation avec le logement loué du propriétaire. En cas de négligence grave du locataire, le dommage sera récupéré auprès de lui.

10. Responsabilité

a) Le locateur n'est pas responsable pour:

- endommagement ou vol des biens du locataire
- accident ou blessure du locataire pendant le séjour, sauf en cas de négligence ou de faute du propriétaire.

b) Les locataires sont responsables des dégâts causés aux biens loués, au terrain et aux dégâts causés aux biens d'autres locataires. Ceci s'applique également à ses colocataires et aux visiteurs admis par le locataire.

c) Le Droit Français s'applique à ces conditions et à ces litiges.

Règles de la maison

- Les petits animaux domestiques ne sont autorisés qu'en consultation. Le propriétaire doit avoir préalablement donné la permission d'emmener le petit animal domestique avec lui.
- Il ne faut pas fumer dans notre maison ni dans les chambres. Vous êtes invités à fumer à l'extérieur.
- Le petit-déjeuner est possible entre 08h00 et 10h00 (sauf convention autrement).